PARTENAIRES

La Résidence Hygie travaille en étroite collaboration les acteurs locaux de l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie et leurs aidants, notamment avec :

- L'Équipe Spécialisée Alzheimer à domicile ESA;
- Les Plateformes de Répit du département de la Moselle. Une des plateformes est gérée par notre association. Elle fournit aide, soutien et accompagnement aux aidants des malades Alzheimer - Tél. 03 87 38 93 87;
- La MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie),
- Les pôles autonomie
- Les services sociaux du Conseil Départemental ;
- Les SSIAD:
- Les services d'aide humaine à domicile.

FINANCEURS

Cet établissement a reçu, entre autres, le concours des organismes suivants :









ACCES

Autoroute A31 sortie FEY n°29, suivre la direction Cuvry D66 Ou la départementale 5 puis la départementale 66 Ou par la départementale 113A par Marly Cuvry est également desservi par la voie rapide ou contournement sud-est de Metz sortie D5



La Résidence

HYGIE





Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes atteintes de la maladie d'Alzheimer

Retrouvez nos établissements et services sur notre site Internet :

www.fondation-bompard.asso.fr





Association Fondation Bompard

Siège social

25 rue du Château 57680 Novéant-sur-Moselle Tél. 03 87 69 99 70 | Fax : 03 87 69 99 72 contact@fondation-bompard.asso.fr

www.fondation-bompard.asso.fr

Résidence HYGIE

1, allée du Haut Rozin 57420 CUVRY

Tél. 03 87 38 11 30

Fax: 03 87 57 03 36

ehpad-hygie@fondation-bompard.asso.fr

Un établissement dédié à la maladie d'Alzheimer.

La Résidence HYGIE souhaite être un lieu de VIE, permettant à chacun d'y développer SA vie avec la maladie.

70 places

- 56 PLACES D'ACCUEIL PERMANENT.
- 2 PLACES D'ACCUEIL TEMPORAIRE.
- 12 PLACES D'ACCUEIL DE JOUR :
- Accueil de 10h à 17h
- Pour les personnes qui peuvent encore se déplacer
- Prise en charge adaptée dans un espace dédié avec un personnel qualifié
- Transport organisé par l'aidant et à la charge du résidant (avec une participation de l'établissement)

CONDITIONS D'ADMISSION

Quatre critères d'admission sont retenus :

I– Être atteint de la maladie d'Alzheimer : Le diagnostic doit être déterminé avant l'admission lors d'une consultation mémoire.

II- Avoir plus de 60 ans, sauf dérogation

III— Pouvoir vivre en collectivité : Les troubles du comportement non liés à la démence ou les comportements violents qui risquent de mettre en danger les autres résidants, ne peuvent être acceptés.

IV- Avoir un niveau de dépendance important : Les personnes admises présentent le stade modéré ou sévère de la maladie.



UN LIEU DE VIE

Pour chaque résidant, un projet de vie personnalisé est élaboré, en association avec la famille et régulièrement actualisé. Il présente les soins, les activités et l'ensemble de l'accompagnement qui est mis en œuvre avec le résidant pour qu'il se sente « chez lui ». Une grande place est faite à la famille qui peut, si elle le souhaite, participer aux activités proposées. Une équipe pluri-professionnelle formée assure aux personnes accueillies des soins adaptés et personnalisés. L'aide au maintien de l'autonomie et des capacités à communiquer est une priorité, avec le recours notamment à l'ergothérapie et à la psychologie.

UNE ARCHITECTURE PENSEE

Quatre unités de vie et un bâtiment administratif et technique composent la Résidence, basée sur le modèle Cantou.

Chaque unité de vie est conçue de la même façon, avec :

- une grande pièce de vie aménagée pour le repos, les activités, le repas,
- un coin cuisine de type familial,
- 14 ou 15 chambres individuelles personnalisables, équipées d'une salle de bain et sanitaires.

Les bâtiments, tous sécurisés, sont entourés d'un vaste espace vert clôturé et aménagé pour permettre aux personnes accueillies de s'y promener et s'y reposer, complété par des terrasses.



COMMENT PROCÉDER ?

Pour toute admission permanente, de jour ou temporaire, contactez la Résidence Hygie par courrier ou au 03.87.38.11.30.

Un dossier à compléter comportant une partie administrative, un certificat médical et un questionnaire relatif à l'autonomie est transmis à la famille. Les informations ainsi renseignées sont étudiées par le médecin coordonnateur, la responsable d'unité et le psychologue qui proposent une rencontre si l'admission est envisageable. Si la résidence est complète, la demande d'admission est placée en liste d'attente.



TARIFICATION DES PRESTATIONS

L'hébergement et les prestations hôtelières seront facturées mensuellement au résidant ou à son représentant. Le montant à payer se base sur un prix de journée pour l'hébergement auquel s'ajoute un ticket modérateur (ou reste à charge) au titre de la dépendance.

Les soins ne sont pas facturés, une dotation pour leur prise en charge étant directement versée à l'établissement par la Sécurité Sociale

Les tarifs journaliers pour l'hébergement et la dépendance sont fixés par le Président du Conseil Départemental. Le résidant peut éventuellement bénéficier de l'Allocation Personnalisée au Logement et de l'aide sociale.



Pour plus d'information sur ces points, renseignez-vous à l'accueil de la Résidence – Tél. 03 87 38 11 30

